



Difference entre acte de notoriété et attestation notariale

Par **mayannie**, le **25/06/2009** à **23:41**

Bonjour, rnsuite au décès de ma mère, la banque postale me demande un acte de notoriété.rnJe lui ai envoyé une attestation établie par le notaire spécifiant que je suis seul héritier pour le tout.rnIl semble que cela ne correspond pas à leur attente.rnQuelle est la différence entre "acte de notoriété" et l'attestation établie par le notaire.rn A savoir qu'il n'y a pas de bien immobilier et que le montant à percevoir est tres tres au dessous des 152500 €rnmerci de bien vouloir me répondre à mon adresse mailrnSalutationsrnrnrnMayannie